

Conseil Municipal du 25 février 2013

Absents excusés : Jean-Yves BOUCHUT, Matthieu PIEGAY, Franck MARDUEL

Absent non excusé : Catherine GONCALVEZ

Membres démissionnaires : Lucien POULAILLON, Germaine MURE, Clément BALLY.

Procuration : Jean-Yves BOUCHUT donne pouvoir à Christian FROMONT, Franck MARDUEL donne pouvoir à François DIAZ

Désignation d'un secrétaire de séance : Christèle CROZIER

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28/01/2013 : approbation à l'unanimité.

Prêt pour le financement des travaux 2012

La consultation faite auprès de quatre organismes bancaires n'est pas satisfaisante, Monsieur le Maire propose de sursoir à cette décision et de refaire une consultation auprès d'autres banques pour obtenir des taux plus en adéquation avec le marché actuel.

La commune a demandé le réaménagement de prêt à taux variables en taux fixes, à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le maire, présente à son Conseil les grandes lignes du projet du budget prévisionnel 2013.

Recettes de fonctionnement

- *Proposition d'une baisse des taxes locales de 2%*

Pour 2012, l'ensemble des recettes de fonctionnement de la commune fournies par les taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti s'élevaient à 334 956,05€ Si l'on applique une baisse de 2% sur 2013, l'ensemble des recettes issues de ces taxes seraient égales à 334 165,55€

La commission finance devra discuter de cette possibilité compte-tenu de la conjoncture actuelle.

- *Augmentation des ventes de produits* : location salle des fêtes et Maison des Alanqués...
- *Baisse des dotations de l'Etat.*

Dépenses de fonctionnement

- *Diminution des charges à caractère général* : matériel roulant défectueux (dépense à hauteur de 5000€) remplacé par un 4x4.
- *Augmentation des charges du personnel* :
 1. Remplacement de Mme Villard
 2. Réorganisation du service des ménages suite à la création de 2 nouvelles salles de classe.
 3. Augmentation des autres charges de gestion (+7.15% à 2012)
Notamment la participation au SMAGGA dans le cadre des travaux et études du second contrat de rivière (somme globale : 10 000€).
Et la participation au SDIS qui passe de 15 000€ à 18 000€

✓ *Baisse des charges financières (-26.39%)*

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à : 777.991 €

Dépenses d'investissement

✓ Restes à réaliser 2012 : 361 291€

- ✓ Remboursement capital des emprunts : 64 345€
- ✓ Acquisition de la maison Bourriquant et travaux urgents.

Fin de la procédure d'expropriation, la commune passe à l'acquisition de ladite maison. Le propriétaire est en accord avec l'estimation faite par les services du Domaine (90 000€)

- ✓ Troisième phase d'aménagement du centre bourg
- ✓ Acquisition véhicule (C15 à remplacer).
- ✓ Travaux de voirie (chemin des Sources, Le Surgeon, glissière à Grasse Vache). Les travaux « chemin des Garennes » estimés à 44 000€ seront pris en charge par la COPAMO.
- ✓ Ordinateurs de la Médiathèque. La commune doit prendre à sa charge l'acquisition de 2 ordinateurs récents pour la mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO.
- ✓ Diagnostic église

Une infiltration entraîne un soulèvement du béton à l'intérieur de l'édifice.

- ✓ Création d'un ossuaire au cimetière (13 000€) + plan géomètre (2 500€). Un devis a été demandé à l'entreprise Geay Giroud. Approximativement 15 emplacements seront libérés suite à la suppression de places abandonnées sans descendant.

Total des nouveaux investissements : 551 514€

Total des dépenses d'investissement : 977 150€

Recettes d'investissement

- ✓ Restes à réaliser 2012 : 300 886€
- ✓ Virement de la section de fonctionnement
- ✓ Affectation du résultat 2012
- ✓ FCTVA
- ✓ Taxe d'aménagement (ancienne TLE)

A noter, la capacité de désendettement de la commune se maintient. En 2012, l'indice était de 4,63 par habitant ; on passerait à 4,11 par habitant en 2013.

Budget d'investissement équilibré en dépenses et en recettes à : 977.150 €

La commission des finances affinera ce projet de budget 2013, pour la présentation et son vote pour le conseil de fin mars 2013.

Réforme sur les rythmes scolaires

A charge pour les communes de mettre en place un projet éducatif, devant être assuré par du personnel qualifié (BAFA minimum). Cette réforme obligerait la commune de Rontalon à embaucher entre 9 et 15 personnes (9 au minimum, ce qui représenterait un coût supplémentaire d'environ 20 000€ en première approche pour la commune, pour ¾ d'heure par jour, pour 4 jours par semaine. Le Ministère de l'éducation nationale a préconisé de mettre en place l'école le mercredi matin plutôt que le samedi en raison de l'absence de transport scolaire pour le samedi.

15 communes de la COPAMO ont choisi de reporter la mise en place de ces nouveaux rythmes à 2014.

Les instituteurs désirent une réforme plus ample et réfléchie, ils demandent un report en 2014, tout comme les parents d'élèves.

- ✓ Monsieur le Maire propose d'adresser au Directeur d'Académie une demande de dérogation sur la date d'application de la réforme, ainsi qu'une demande de pérennisation de l'aide qui devait être octroyée (50€ par enfant) même si la commune reporte l'application de la réforme en 2014.
- ✓ Monsieur le Maire propose aussi de demander l'avis du Conseil Général quant à la répercussion d'un report en 2014 sur les transports scolaires.
- ✓ Le Conseil municipal délibère à l'unanimité sur ces deux points.

Demande de subvention dans le cadre de la dotation parlementaire

Monsieur le Maire propose d'établir un dossier de demande de subvention pour l'acquisition et les travaux de la maison Bourriquant dans le cadre de la dotation parlementaire.

Approbation à l'unanimité du Conseil.

Demande de subvention dans le cadre du contrat triennal 2011-2014

Monsieur le Maire rappelle le contrat qui lie la commune de Rontalon au Conseil Général du Rhône dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

Il propose d'établir les dossiers de subvention pour les deux phases du jardin de la rentrée.

Le Conseil délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention d'assistance technique

La DDT propose ses services d'assistance technique pour l'aménagement d'espaces publics, le développement de logement social, travaux de voirie, ouvrages d'art... Cette convention ne donne pas lieu à rémunération des services offerts par la DDT dans le cadre d'une assistance technique.

Le Conseil vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Compte-rendu des Commissions

✓ Conseil municipal d'enfants

Les nouveaux conseillers du conseil municipal d'enfants ont été élus le 22 février 2013, ce sont donc 12 enfants qui ont été élus au lieu de 10 car 3 ex-æquo.

Le premier conseil aura lieu le 15 mars 2013

✓ Assemblée générale de la Médiathèque

Un rapport général sur son activité est disponible.

3 215 visites en 2012 ;

265 visites par mois en moyenne;

Succès des expositions diverses (sur les femmes, les métiers...), troc boutures...

Christiane avance sur la mise en réseau des bibliothèques du territoire communautaire.

Projet d'effectuer un pont entre l'Espace Jeunes et la Médiathèque.

Projet d'exposition de photos marines, renouvellement du troc bouture, proposition d'une ballade contée, exposition sur le thème « comment créer un livre. »

✓ Mail de Jean-Jacques PICARD

L'ordre des médecins l'autorise désormais à ouvrir un cabinet secondaire dès avril 2013 au 191, Route du Paradis à Rontalon. Consultations sur RDV.

✓ Commission PLU

La commune a reçu les plans de zonage. Prochaine réunion de la commission fixée au 26 mars à 20h30.

✓ Commission Finance

Réunion le 5 mars à 20h30

✓ Commission scolaire

Déménagement des dernières classes la deuxième semaine des vacances scolaires. La garderie se fera au rez-de-chaussée.

✓ Informations du SITOM quant à la collecte sur Rontalon

1. Concernant la collecte de verre : Sur Rontalon, il a été collecté 30kg de verre par habitant en 2012 (30 tonnes), contre 42kg par habitant à Mornant.
2. Concernant la collecte des emballages : 12kg par habitant pour 2012 sur Rontalon (12 tonnes globalement.)
3. Concernant la collecte de journaux et magazines : 18kg par habitant par an sur Rontalon, contre 48kg par an à Mornant.